



**FONDS AMIOT –
COMMUNIQUE DE LA
MAIRIE**

Mesdames, Messieurs les Dompierrois(es),
Mesdames, Messieurs les membres de la page Facebook « tu sais que tu es.....de dompierre sur besbre »,

Depuis plusieurs jours, de nombreux commentaires sont diffusés sur les réseaux sociaux par rapport au fonds Amiot.

C'est pourquoi, aujourd'hui je souhaite vous apporter des éléments :

Les enfants de Monsieur André Amiot ont fait don à la commune d'un fonds d'environ 10 000 photos (originales et négatifs). Nous sommes donc propriétaires de ce fonds. Lorsque nous l'avons accepté, nous nous sommes engagés à l'utiliser avec soin et attention. A l'époque du don, la diffusion des photos sur les réseaux sociaux, n'avait pas été mentionnée par les héritiers.

C'est pourquoi, j'ai demandé le lundi 26 février, à ce que toutes diffusions sur les réseaux sociaux soient suspendues en l'attente d'un contact avec les héritiers de Monsieur André Amiot, et d'avoir ainsi leur avis quant à la diffusion ou non des photos sur ces nouveaux moyens de communication que sont les réseaux sociaux.

J'ai reçu aujourd'hui de Monsieur Jacques Amiot, fils de Monsieur André Amiot l'autorisation pour que les photos du fonds André Amiot soient diffusées sur ces nouveaux modes de communication et cela dans le seul but que ces clichés profitent aux Dompierrois et aux anciens habitants.

Selon le souhait de Monsieur Jacques Amiot et en accord avec la Mairie il est rappelé qu'aucun profit financier (vente, ...) de ces photos ne sera toléré.

Il est également demandé à tout utilisateur de rappeler la provenance des photos à savoir « fonds Amiot ».

Je vous rappelle que ce fonds reste consultable à la Médiathèque Jeanne Cressange à Dompierre s/ Besbre, il peut également être emprunté dans le respect de la convention qui sera signée entre l'emprunteur et la commune.

Une information sur l'utilisation de ce fonds de photos de Monsieur André Amiot sera faite dans le prochain p'tit Dompierrois qui sortira fin mars.

Vous comprendrez qu'il était de mon devoir de m'assurer auprès des héritiers, par respect du défunt, qu'une diffusion pour les passionnés de photos et d'histoire puisse être faite selon ces nouvelles formes de communication. A aucun moment je n'ai voulu priver les dompierrois de la consultation de ce fonds.

Le Maire,
Pascal VERNISSE.